

## PIRE Française

---

**De:** LAZZARA Nathalie  
**Envoyé:** mercredi 11 janvier 2023 11:38  
**À:** BERTRAND Sylvie  
**Cc:** PIRE Française  
**Objet:** RE: Demande d'agrément  
**Pièces jointes:** Remise avis CEF Ale Namur Août 2022.pdf

Bonjour Madame Bertrand,

Je vous remercie de votre mail et vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2023.

En ce qui concerne votre question, si la formation que vous reconduisez ou poursuivez est identique à celle pour laquelle nos Membres ont rendu avis en fin août dernier (cfr. fichier joint), alors, en effet, vous n'avez aucune procédure à faire par rapport à notre Chambre.

Effectivement, l'avis est automatiquement favorable relativement à l'article suivant de notre procédure :

### **3.1. Demande de procédure simplifiée pour reconduction**

*Si la demande de formation concerne une même formation (même contenu) dispensé par un même opérateur/prestataire de formation au sein de la même ALE namuroise, formation reconnue précédemment par la CEF,*

***l'avis de la CEF de Namur sera automatiquement un avis favorable moyennant un retour sur les résultats de programmation précédente.***

Veillez juste à prévoir un retour concernant les résultats de cette action : public participant, plusvalue pour leur parcours d'insertion.

Merci et belle journée,

Nathalie Lazzara

**Nathalie LAZZARA**  
Chargée de mission

Instance Bassin de l'Enseignement qualifiant,  
de la Formation et de l'Emploi de Namur  
**(IBEFE Namur)**

Boulevard du Nord, 14  
5000 Namur  
T. 081/23.96.65

Gsm. 0494/37.93.03

[nathalie.lazzara@forem.be](mailto:nathalie.lazzara@forem.be)



**Pensez environnement !**

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

---

**De :** BERTRAND Sylvie <sylvie.bertrand@forem.be>

**Envoyé :** mardi 10 janvier 2023 16:10

**À :** LAZZARA Nathalie <nathalie.lazzara@forem.be>

**Objet :** Demande d'agrément

Bonjour madame Lazzara,

Tout d'abord, je vous souhaite ainsi qu'à toute votre équipe, une bonne et heureuse année 2023.

Pouvez-vous me confirmer que l'ALE de Namur ne doit rien faire concernant un agrément pour une formation qui a eu lieu en 2022 et se prolonge en 2023 ? Il s'agit de « Module de base en communication : une relation vraie cela se construit » qui a commencé en octobre 2022 et se terminera en février 2023.

J'ai bien lu l'information sur la procédure simplifiée disant que la demande ne devait plus être introduite mais je voulais être certaine qu'aucune autre démarche administrative complémentaire ne devait être faite.

Bien à vous

**Sylvie Bertrand**  
**Collaboratrice ALE Somme-Leuze et Namur**

**Lundi**

A.L.E. Namur

Rue des Bourgeois 14, 5000 NAMUR

081/248609 - mail: [Sylvie.Bertrand@ville.namur.be](mailto:Sylvie.Bertrand@ville.namur.be)

**Mardi et mercredi**

A.L.E. Somme-Leuze

Rue du Centre 1, 5377 BAILLONVILLE

086/320905 ou 0493/484846 - mail : [aledesommeleuze@gmail.com](mailto:aledesommeleuze@gmail.com)



Agence Locale  
pour l'Emploi